



● Le travail du député au national p. 2

● Le travail du député au local p. 6

● L'équipe parlementaire p. 12

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Je me suis engagé lors de la campagne des élections législatives de 2007 à vous rendre compte régulièrement de mon mandat de Député de l'Ardèche, mandat que je tiens de votre confiance.

Cette lettre annuelle sera un des moyens mis en œuvre pour tenir cet engagement.

Actualité nationale, actualité locale, questions de société, tels seront les principaux sujets traités.

Je souhaite, grâce à cette lettre, entretenir un lien encore plus fort avec vous.

Je tiens à être présent à vos côtés, dans les moments heureux comme dans les moments plus difficiles de notre territoire.

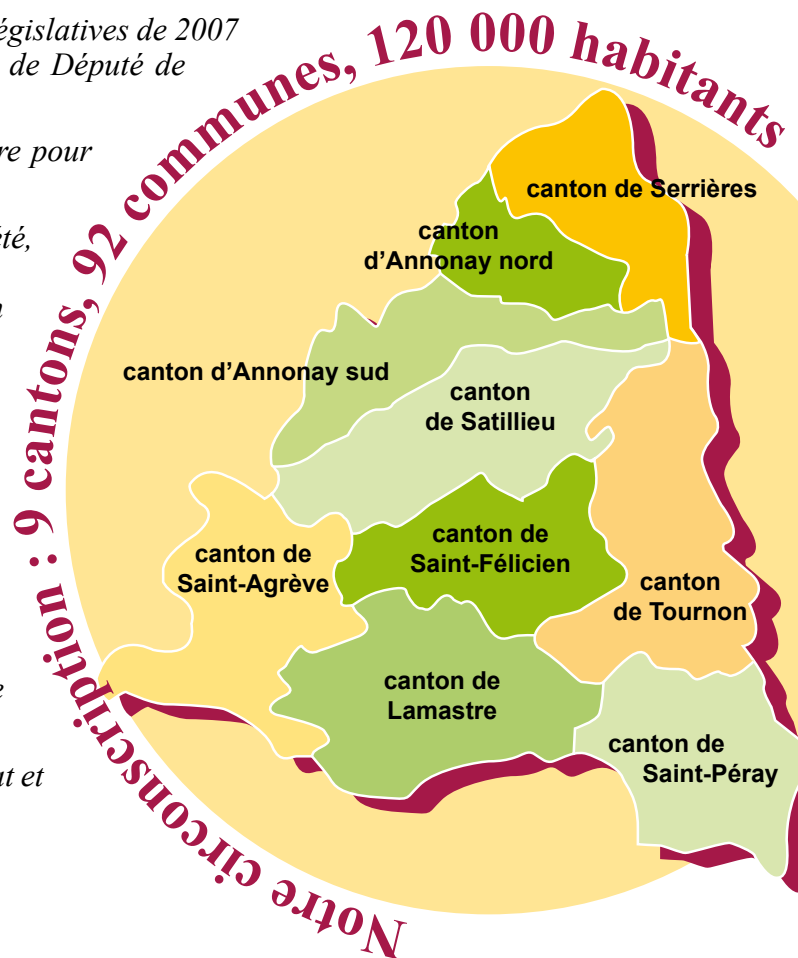
Vous savez combien j'apprécie la proximité et la confiance qui nous unissent.

L'Ardèche subit de mauvais coups. Comme beaucoup de territoires ruraux, elle connaît un désengagement sans précédent des pouvoirs publics. Malgré tout, je sais et je constate chaque jour notre volonté partagée de rendre sa fierté au nord de l'Ardèche.

Avec vous, à vos côtés, j'y contribue dans le partenariat et le dialogue. Vous souhaitant une bonne lecture,

Bien sincèrement à vous,

Olivier Dussopt
Votre Député



PERMANENCES PARLEMENTAIRES

PARIS

126 rue de l'Université 75355 Paris Cedex
Tél 01 40 63 68 21 / Fax 01 40 63 90 55
paris@olivierdussopt.fr
les mardi et mercredi
de 9h à 18h

ANNONAY

1 rue Sadi Carnot 07100 Annonay
Tél 04 75 69 91 94 / Fax 04 75 32 38 26
permanence@olivierdussopt.fr
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf le lundi matin)

AU NATIONAL

Une opposition qui propose, une majorité qui dispose

La Gauche n'est pas qu'une force d'opposition à l'action gouvernementale. C'est aussi et surtout une force de proposition. J'ai ainsi pris part à la rédaction et à la signature de treize propositions de loi ou de résolution. Malheureusement, comme à son habitude, le gouvernement a fait la sourde oreille, refusant des propositions concrètes et novatrices, permettant de lutter contre l'aggravation des inégalités sociales et de défendre des valeurs. Une Gauche de proposition et d'opposition : ce sont les deux visages de l'action politique telle que je la conçois.

Les travaux parlementaires auxquels je suis associé sont accessibles sur le site Internet de l'Assemblée Nationale : [http:// www.assemblee-nationale.fr/](http://www.assemblee-nationale.fr/)

Dans cette lettre, j'ai choisi de mettre en lumière quelques points de l'action gouvernementale dont les conséquences s'avèrent dramatiques pour notre département. La réforme de la carte judiciaire reste l'une des plus emblématiques par l'absence de concertation des partenaires sociaux et par l'incohérence des mesures prises. L'étude du projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) a soulevé de multiples polémiques, tout comme les mesures destinées à améliorer le pouvoir d'achat des Français, et dont Nicolas SARKOZY avait fait son cheval de bataille pendant la campagne électorale.

La majorité applique donc le programme du Président, en légiférant, en décrétant, mais semble s'éloigner de plus en plus de la réalité tant les mesures prises vont à l'encontre de l'intérêt recherché. Député de l'opposition, je ne suis pourtant ni impuissant, ni inactif. La mobilisation humaine et la solidarité peuvent s'avérer très efficaces. Je souhaite enfin que, au-delà des clivages politiques, notre département puisse conserver sa cohésion et que l'ensemble des acteurs locaux puissent s'unir dans le seul intérêt du territoire.



QUELQUES CHIFFRES

au 10 juin 2008

99 questions écrites
au Gouvernement

5 interventions
en séance publique

16 octobre 2007 :

sur la réforme de la carte judiciaire

21 novembre 2007 :

sur la loi « Concurrence au service des consommateurs »

12 décembre 2007 :

sur la loi « sécurité des manèges »

25 mars 2008 :

sur les finances des collectivités territoriales

3 juin 2008 :

sur la loi de modernisation de l'économie



Intervention d'Olivier Dusopt à l'Assemblée Nationale le 16 octobre 2007 sur la réforme de la carte judiciaire

Cosignataire de 13 propositions de loi ou de résolution

Mandats parlementaires :

- Secrétaire de l'Assemblée Nationale, membre du Bureau
- Membre de la Délégation chargée de l'informatique et des nouvelles technologies

Commission :

Membre de la commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

EPILOGUE HEUREUX APRÈS UNE MOBILISATION SOLIDAIRE

Par décret en date du 29 mai 2008, la Garde des Sceaux a maintenu le Conseil de Prud'hommes d'Annonay dans sa configuration actuelle. C'est le seul Conseil de Prud'hommes à être sauvé.

Une forte mobilisation récompensée

Cette décision est le fruit d'une mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs socio-économiques. Elle a été saluée par les instances qui avaient pris part aux revendications. La Justice de proximité en est la grande gagnante et avec elle, les Ardéchois.

En tant que parlementaire, je suis heureux d'avoir participé à cette mobilisation, relayant à plusieurs reprises les initiatives locales auprès de la Garde des Sceaux.

Une décision inédite dans un contexte national lourd

La rencontre avec Rachida DATI en fin d'année et l'audience au Cabinet du Premier Ministre fin janvier ont été déterminants, tout comme le rassemblement solidaire des élus de la circonscription. Si les Ardéchois peuvent se satisfaire de ce dénouement heureux, ils savent que les services publics d'éducation, de santé ou bien encore de justice, restent très menacés.

TRIBUNAL DE COMMERCE

MOBILISATION MAINTENUE DANS L'ATTENTE D'UNE APPLICATION DIFFEREE

La réorganisation du ressort des tribunaux de commerce par département a été décidée en Conseil des ministres le 15 février 2008. A compter de janvier 2009, le Tribunal de commerce d'Annonay doit disparaître au profit d'une centralisation à Aubenas.

Absence de concertation

Contrairement à ce qui a été indiqué par le Gouvernement, aucune réelle concertation n'a eu lieu pour construire cette réforme et répondre aux besoins des justiciables. Les réflexions en amont de ces décrets ont été rares et leurs conclusions n'ont jamais été prises en compte, notamment pour le département de l'Ardèche, et pour de nombreux autres, quelle que soit la couleur politique des élus locaux.

Recul du service public de la justice

La disparition du Tribunal de commerce d'Annonay constitue un véritable recul de la Justice de proximité. Deux heures de trajet en voiture séparent en effet Annonay d'Aubenas. Une situation aberrante pour l'Ardèche dont les spécificités ne sont pas prises en compte, malgré les avis unanimes des chefs de cour et des acteurs locaux.



Ultime réunion de travail avant la signature du dernier courrier adressé à la Garde des Sceaux en mairie d'Annonay le 11 avril dernier

Dernière interpellation de la Ministre

Un courrier, en date du 16 avril 2008, cosigné du Président du Conseil Régional Jean-Jack QUEYRANNE, du Président du Conseil Général Pascal TERRASSE, du Président du Tribunal de commerce d'Annonay Christian CHABANEL et de moi-même, demande à Rachida DATI que l'application du second décret n'intervienne non pas au 1er janvier 2009 mais en 2011, afin de trouver une solution alternative au transfert prévu des compétences vers Aubenas qui reste inenvisageable pour l'ensemble des acteurs locaux.



AU NATIONAL

LE POUVOIR D'ACHAT et LA LOI «TEPA»

La loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat dite « TEPA » ou « paquet fiscal », votée en juillet 2007, prévoit notamment :

- l'exonération d'impôts et de charges sociales pour les heures supplémentaires, dispositif extrêmement compliqué selon les chefs d'entreprise
- une réglementation de la pratique des « parachutes dorés » qui ne permet malheureusement pas de lutter contre le niveau scandaleux des stock-options
- le bouclier fiscal par lequel les impôts payés par un contribuable ne peuvent dépasser 50 % de ses revenus et prévoyant des exonérations de l'impôt sur la fortune.

Une épine douloureuse dans le budget de l'Etat

Cette loi prive l'Etat de près de 15 milliards d'euros par an et aggrave la rigueur budgétaire actuelle. Par ailleurs, la réglementation de la pratique des « parachutes dorés » est bien en deçà de ce que l'on peut attendre, sans réforme en profondeur. De toute évidence, l'année qui vient de s'écouler a vu l'octroi d'indemnités faramineuses à certains grands patrons. Enfin, la mesure concernant les heures supplémentaires est unanimement considérée comme très difficile à mettre en œuvre.

2 autres mesures défavorables au pouvoir d'achat

Les franchises médicales

Depuis le 1er janvier 2008, les assurés sociaux doivent payer cinquante centimes par boîte de médicament et par acte paramédical, et deux euros pour les transports sanitaires. Plafonnées à 50 euros par an, les franchises s'appliquent cependant à quasiment toutes les pathologies, y compris celles de longue durée.

Les allocations familiales

Le Gouvernement s'apprête à mettre en œuvre une réforme des versements des allocations familiales : une bonification unique à 14 ans au lieu du système actuel de double bonification à 11 et 16 ans.

Ces trois exemples sont caractéristiques de la surdité du Gouvernement aux problèmes quotidiens des Français. Avec les franchises médicales, le Gouvernement choisit d'alourdir le budget des ménages. Dans le cas des allocations familiales, il oublie les promesses électorales de Nicolas SARKOZY (« j'aiderai les familles à chacune des étapes de leur existence »). Pour les familles, cette réforme entraîne un manque à gagner de 600 euros par an. Au-delà des positionnements politiques de chacun, c'est à ces contradictions que je m'oppose.

Les propositions de la Gauche

Le groupe des députés socialistes défend des propositions de loi visant à améliorer le pouvoir d'achat des Français. Ces initiatives, auxquelles je participe, ne sont malheureusement pas reprises par le Gouvernement. En voici un exemple concret avec :

La Proposition de loi visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des prix des produits pétroliers et à développer les modes de transport alternatifs, déposée le 12 novembre 2007

Contribution des compagnies pétrolières

Les compagnies pétrolières bénéficient d'un incontestable effet d'aubaine. La croissance constatée des résultats de la compagnie française Total par exemple ne se traduit cependant pas par des hausses des investissements productifs, mais par des distributions de dividendes et des rachats d'actions. La majoration de l'impôt sur les sociétés des compagnies pétrolières, en cas de progression forte du bénéfice d'une année sur l'autre, permettrait de les mettre directement à contribution.

Relancer la TIPP flottante

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer un lissage des effets quotidiens des hausses des cours du pétrole pour les consommateurs en réactivant le mécanisme de TIPP flottante. Ce dernier permettrait de rendre aux Français le surplus des recettes fiscales perçues par l'Etat sur les produits pétroliers. Les professionnels grands consommateurs de carburant seraient ainsi mieux soutenus.

Des chèques-transports pour le pouvoir d'achat et l'environnement

Parallèlement, la mise en place de chèques-transports au profit des salariés, financés par toutes les entreprises sur le principe de la contribution des employeurs à la carte orange en Ile-de-France constituerait un moyen de renforcer le pouvoir d'achat. Les chèques-transports sont à la fois un moyen de préserver le pouvoir d'achat des salariés face à la hausse du coût du pétrole, et un outil de promotion des transports collectifs et des modes de déplacement alternatifs à la voiture.

PROJET DE LOI SUR LES OGM

Le projet de loi relatif aux OGM, finalement adopté en mai 2008 à la suite d'une procédure législative exceptionnelle, répond en premier lieu à l'obligation de transposer une directive européenne de 2001 portant sur le contrôle de la dissémination des OGM dans l'environnement. En organisant ce contrôle, la directive autorise ni plus ni moins la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement aux fins de recherche scientifique. Le principal défaut du projet de loi est d'aller au-delà de ce que l'Union européenne impose puisqu'il permet notamment la culture d'OGM en plein champ sans tenir compte du principe de précaution.

Un passage en force législatif

C'est par un véritable passage en force que le Gouvernement a fait adopter ce texte. C'est également un déni de démocratie. La polémique suscitée par ce texte dépasse en effet les clivages politiques et a contraint le pouvoir en place à durcir la procédure législative. Contrairement à ce qui a été annoncé, ce texte ne répond pas aux exigences dégagées par le Grenelle de l'Environnement. Bien au contraire, il ouvre une voie royale aux multinationales qui engrangent des bénéfices énormes sur le dos des agriculteurs et des consommateurs. Il entretient, par ailleurs, le flou le plus absolu quant au partage des responsabilités entre semenciers et agriculteurs. Rejeté en seconde lecture à l'Assemblée Nationale, le texte a été adopté grâce à la constitution d'une commission mixte paritaire favorable au projet du Gouvernement.

L'article 1^{er} amendé par la Gauche

L'amendement 252, déposé par la Gauche, concerne l'article premier du projet de loi. Il stipule que la culture d'OGM ne peut être envisagée que dans le respect « des structures agricoles, des écosystèmes locaux, et des filières de production et commerciales qualifiées "sans organismes génétiquement modifiés" et en toute transparence ». Il permettait notamment de protéger les zones

AOC contre la contamination par des OGM avant que le Sénat ne dénature le fond du texte. Il est regrettable que la majorité sénatoriale ait très sévèrement minoré l'impact de cet amendement.

Ultime recours devant le Conseil Constitutionnel

Face aux risques que laisse planer le texte adopté, les députés socialistes ont déféré le projet de loi devant le Conseil Constitutionnel. Cette saisine, prévue à l'article 61 alinéa 2 de la Constitution, a été effectuée par plus de 60 députés et plus de 60 sénateurs.

En légalisant les OGM sans définir leur seuil, en prenant le risque qu'ils contaminent l'ensemble des productions agricoles, le Gouvernement a en effet porté atteinte au principe de précaution reconnu dans la Constitution et à la Charte de l'environnement qui lui est adossée. Son projet de loi doit être censuré à ce titre. C'est la première fois que le Conseil Constitutionnel statuera sur le principe de précaution. Sa décision ouvrira la voie à une jurisprudence « environnementale » aux conséquences majeures pour le respect des ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle les auteurs du recours ont demandé à être auditionnés par le Conseil Constitutionnel afin de défendre la demande de censure.



AU LOCAL

Ma fonction de député au service de tous

Le travail en circonscription constitue une part essentielle de mon activité de parlementaire, indissociable de l'échelon national. Accompagner les initiatives locales, qu'elles proviennent d'une collectivité, d'un syndicat, d'une association ou de particuliers, mettre en relation des porteurs de projet et des institutions (Etat, Conseil Régional de Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ardèche) pour dégager les financements susceptibles d'accompagner ces initiatives, tel est le rôle d'un député au niveau local.

Les pouvoirs réels du parlementaire dans le cadre local sont pourtant à la fois mal compris et fantasmés. La fonction de député apparaît souvent comme le dernier recours pour celles et ceux qui n'obtiennent pas les réponses à leurs problèmes. Qu'il s'agisse d'une recherche d'emploi, d'une recherche de logement, des dispositifs d'aide sociale, il semble admis que le député a le pouvoir de solutionner toutes ces demandes, agissant comme une sorte de guichet unique de service public ou un distributeur de passe-droits et de dérogations.

Or, si je fais tout mon possible pour aider et orienter les personnes démunies qui se présentent à moi, je ne peux me substituer aux autorités et structures compétentes (collectivités, administrations, entreprises) ni même exercer sur elles la moindre pression. Cependant, il me paraît impératif d'interpeller les pouvoirs publics sur les problématiques portées à ma connaissance, de provoquer une prise de conscience pour venir en aide non pas seulement à un cas individuel, mais à l'ensemble de mes concitoyens. L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Je crois profondément que le député doit, au niveau local, toujours garder en tête son rôle de garant de l'intérêt général.

En entretenant un lien permanent avec les acteurs du développement économique du Nord-Ardèche, à travers des visites d'exploitations agricoles, la concertation autour du CDPRA Ardèche Verte, en soutenant et encourageant les initiatives en matière culturelle, je tente de mettre en pratique l'idée que je me fais de ma fonction, en étant non pas le député de quelques uns, mais le député de tous.

QUELQUES CHIFFRES au 10 juin 2008

4 saisines du Médiateur
de la République

250 dossiers
individuels suivis

40 dossiers
communaux
ou intercommunaux
suivis

5 journées cantonales
organisées



*L'équipe d'Annonay vous accueille
du lundi au vendredi dans les locaux de la rue
Sadi Carnot de 9h à 12h et de 14h à 18h*

Mandats locaux :

- **Maire d'Annonay**, élu en mars 2008
- **Conseiller de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay** délégué aux Politiques contractuelles, élu en avril 2008
- **Président du syndicat mixte de l'Ardèche Verte**, élu en mai 2008

FOCUS SUR L'ARDECHE VERTE

Le CDPRA (contrat de développement de pays Rhône-Alpes) est un engagement contractuel passé entre la Région Rhône-Alpes et les représentants d'un territoire en vue de mobiliser une subvention calculée sur une base allant de 50 à 100 euros par habitant, et pouvant être engagée pendant une période de 5 ans. Le syndicat mixte du Pays Ardèche Verte gère et anime ce CDPRA dont la signature est intervenue en 2004. Il regroupe 6 communautés de communes, le Département et la Région. Ce sont ces deux derniers qui apportent l'essentiel des financements. Le syndicat gère des fiches actions dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de pays pour un montant total de près de 7 millions d'euros, dans les domaines du



développement rural, économique, touristique, culturel et pour le cadre de vie. Il dispose d'un siège à Peaugres et d'une antenne à Vion, avec 10 salariés au total. Les communautés de communes concernées sont celles d'Annonay, Val d'Ay, Vivarhône, Saint-Félicien, Saint-Agrève et du Tournonais. Ses membres sont désignés par les

communautés de communes et leur nombre est fixé selon le nombre d'habitants.

De très nombreux projets qui interviennent dans les domaines précités sont financés grâce à cette enveloppe. C'est un outil essentiel au bon développement de notre territoire pour son apport financier mais aussi pour son expertise technique.

« L'ARDÉCHOISE » A vos côtés pour la promotion du département et du sport



J'ai eu le plaisir d'assister à l'Ardéchoise 2007 et aux efforts de plus de 13000 cyclistes sur les routes ardéchoises. Un vrai moment de bonheur et des rencontres inoubliables avec plus de 5000 bénévoles. Un grand merci à tous ceux qui font vivre cet évènement, en attendant l'édition 2008...



Visite de la Maison de l'Ardéchoise à Saint-Félicien et présentation de l'édition 2008 par le directeur de la manifestation, Jean-Marie BERAUD. Construite selon les principes de l'architecture bioclimatique, elle constitue le QG des postes de commandement des secours pendant les trois jours de fête.

Un site Internet à votre service

Retrouvez toute l'actualité locale et nationale d'Olivier Dussopt sur son blog

www.olivierdusopt.fr

Régulièrement mis à jour, le site vous donne accès à l'actualité du député.

Vous pouvez y déposer des commentaires et ainsi participer à donner votre avis sur les thèmes abordés.



AU LOCAL

SUR LE TERRAIN

TOURNEES CANTONALES

Comme je m'y étais engagé, je me rends chaque mois dans un canton de la circonscription, accompagné du Conseiller Général concerné. Je propose aux Maires des communes du canton de me rencontrer dans la journée afin de me présenter les projets de leur commune. La tournée se termine par une réunion plénière à l'attention des élus locaux où les thèmes plus généraux du canton et



Réunion plénière en mairie de Saint-Agrève

de la circonscription sont abordés. Cette journée me permet de m'imprégner de la vie du canton et d'accompagner au mieux les initiatives locales.

- **Novembre 2007 : SAINT-AGRÈVE avec Maurice WEISS**
Visite de communes et de l'Hôpital de Moze dont la maternité est menacée de fermeture
- **Décembre 2007 : SAINT-PÉRAY avec Jacques DUBAY**
Visite de communes, de la Communauté de Communes du Pays de Crussol et de l'école de football Rhône-Crussol Foot 07
- **Janvier 2008 : TOURNON avec Maurice QUINKAL**
Visite de communes, de la Communauté de Communes du Tournonais, et des usines Compositec et Mecelec
- **Mai 2008 : SERRIÈRES avec Denis DUCHAMP**
Visite de communes
- **Juin 2008 : SAINT-FÉLICIEN avec J.-Paul CHAUVIN**
Visite de communes, de l'Hôpital Local, de la Maison de l'Ardéchoise et d'un parcours ludique d'interprétation à Pailharès

AGRICULTURE : Rencontre des exploitants

A plusieurs reprises depuis mon élection, je suis allé à la rencontre des agriculteurs de la circonscription à l'invitation des principales organisations syndicales. Dans le contexte du gel printanier des productions fruitières, j'ai visité une exploitation de Désaignes (photo). Ces déplacements me permettent de visualiser les activités agricoles, de prendre le temps d'échanger avec les producteurs locaux et de mieux rendre compte auprès de l'Etat des problématiques qu'ils rencontrent.



CULTURE : Accueil de Najat VALLAUD-BELKACEM

Conseillère Régionale déléguée à la Culture

En novembre 2007, j'ai profité de la venue en Nord Ardèche de la nouvelle Conseillère Régionale déléguée à la Culture, Najat VALLAUD-BELKACEM, pour organiser une rencontre avec les principaux acteurs culturels du nord du département. L'APSOAR a eu la gentillesse d'accueillir les participants dans ses locaux. Deux heures de discussions ont ainsi permis d'échanger sur les dossiers en cours et les projets à venir.



DÉPLACEMENTS EN NORD ARDÈCHE DE JEAN-JACK QUEYRANNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE ALPES

Une journée consacrée aux sites industriels innovants

Le 12 février 2008, une délégation régionale présidée par Jean-Jack QUEYRANNE s'est rendue dans notre circonscription pour la visite de trois sites industriels emblématiques du Nord Ardèche : Impressions et Teintures de Tournon (ITDT) à Tournon, INOPLAST à Saint-Désirat et IRISBUS à Annonay. Ainsi, nous avons eu la chance de découvrir le dernier né de l'entreprise, le Magelys, qui



Marie-Louise MOLINIE, PDG d'ITDT, présente les ateliers de l'entreprise au Président du Conseil Régional Jean-Jack QUEYRANNE, accompagné du Conseiller Régional Hervé SAULIGNAC et des Conseillers Généraux Maurice QUINKAL et Denis LACOMBE



En présence des dirigeants de l'entreprise et du Vice-Président de la Région délégué au Développement économique Jean-Louis GAGNAIRE, Député de la Loire, nous avons découvert le Magelys, dernier né d'IRISBUS

saura conquérir de nombreux marchés. L'occasion a également été saisie de faire le point sur les travaux de rénovation du Lycée Boissy d'Anglas à Annonay, rénovation financée par la Région.

L'enjeu de cette visite était de rappeler que l'innovation et l'éducation sont au cœur de la politique industrielle du Nord-Ardèche. La Région a réaffirmé son engagement en la matière, notamment à travers le soutien à la recherche sur le moteur hybride. Cette visite est aussi l'illustration de l'importance d'une coordination étroite de tous les niveaux de décision politique pour parvenir à une stratégie de développement économique harmonieuse.

Une visite sous le signe du développement durable



Inauguration par Didier PERREOL, PDG d'Euro-Nat, des travaux d'agrandissement de l'entreprise pour les 20 ans du groupe, en présence des représentants de toutes les institutions locales et nationales

Jean-Jack QUEYRANNE est revenu en Nord-Ardèche à l'occasion des 20 ans du groupe Euro-Nat, spécialisé dans les produits naturels et bio. Un moyen d'affirmer le soutien de la Région au développement de l'agriculture biologique et plus largement au développement durable de nos territoires.

Développement durable : EPORA élargit son périmètre au nord de l'Ardèche

EPORA (Etablissement Public Ouest Rhône Alpes) est un Etablissement Public Foncier d'Etat créé en 1998 pour mener des actions foncières au service du développement économique et urbain durable des territoires et notamment la production de logement pour tous. Bassin industriel, le Nord Ardèche dispose de nombreuses friches industrielles aujourd'hui polluées qui appellent une reconversion suivant les critères de développement durable. Par convention, l'établissement se charge de remettre les bâtiments aux normes et s'engage notamment à dépolluer les sols avant de rétrocéder l'ensemble pour la réalisation de nouveaux projets. C'est un outil essentiel de notre développement sans lequel de tels projets seraient irréalisables, notamment du point de vue financier. Grâce à l'action du Conseil Général de l'Ardèche et à ma demande, le périmètre initial d'EPORA a été élargi fin 2007 au nord du département, permettant à la circonscription d'entrer dans le champ de compétence de l'établissement.

Implication au sein du Comité national de suivi de la pollution du Rhône

En février 2008, j'ai voulu participer aux travaux du comité de suivi de la pollution du Rhône. Ce comité, qui ne compte que deux députés parmi ses membres, est placé sous la double présidence du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et de la Ministre de la Santé. Il est chargé du suivi du plan de lutte contre la pollution aux polychlorobiphényles (PCB). Cette question m'importe dans la mesure où le Rhône assure l'alimentation en eau potable d'un grand nombre de foyers ardéchois. Par ailleurs, la gestion et la protection du fleuve Rhône apparaissent comme un enjeu essentiel pour le développement du Nord Ardèche et de la région en général.

Avenir du Mastrou : appel nécessaire à des partenaires privés

Elément fort de l'identité de notre territoire, le Mastrou est un outil au service de l'économie touristique du Nord Ardèche. Les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui interpellent l'ensemble des acteurs locaux. Jusqu'à présent, le Conseil Général de l'Ardèche a permis le maintien de l'activité. Sans son implication et les financements qu'il a apportés, le Mastrou ne fonctionnerait déjà plus. La Communauté de Communes de Tournon et la Région Rhône-Alpes ont par ailleurs manifesté leur volonté d'investir pour assurer la pérennité du train touristique. La remise en état des rails et du matériel roulant nécessite cependant un financement de 10 millions d'euros sur les 5 prochaines années. Le Conseil Général est prêt à apporter 5 millions d'euros, comme l'a annoncé son Président Pascal TERRASSE. C'est un effort très conséquent et massif. Afin de dégager les 5 millions restants, la recapitalisation par souscriptions peut être une solution partielle, mais l'ouverture du capital à des actionnaires privés paraît incontournable tant pour la remise en état que pour l'exploitation. La recherche de nouveaux partenaires financiers s'impose, elle est la seule solution envisageable pour que le Nord Ardèche puisse conserver cet outil touristique et cet élément fort de son identité.

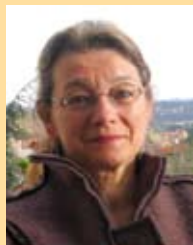
Fiscalité des entreprises : exonération de taxe professionnelle pour restructuration industrielle

Un arrêté ministériel d'avril dernier définit les communes sur lesquelles des entreprises peuvent bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle au titre des restructurations industrielles. La zone d'emploi d'Annonay y figure alors qu'elle avait été retirée de la liste au début de l'année 2007. C'est une grande satisfaction de la voir rétablie.

Sont concernées les entreprises qui procèdent sur leur territoire à :

- des extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique,
- une reconversion dans le même type d'activités,
- la reprise d'établissements en difficultés exerçant le même type d'activités.

Les cantons d'Annonay Nord, Annonay Sud, Saint-Agrève et Satillieu sont concernés, ainsi que les communes du canton de Serrières, à l'exception de Limony. Ce dispositif permettra aux entreprises des secteurs concernés de bénéficier d'exonérations de taxe professionnelle dans le cadre de conventions signées avec l'Etat.



Danièle SOUBEYRAND-GERY me succède à la Région

A la suite des élections municipales de mars 2008, j'ai quitté mes fonctions de Conseiller Régional au sein de la majorité de Rhône-Alpes, dans le cadre de la législation portant sur le cumul des mandats. Madame Danièle SOUBEYRAND-GERY m'y a succédé. Vous pouvez la contacter au 04 72 59 40 83 / 06 30 48 54 15 et sur l'adresse dsoubeyrandgery@rhonealpes.fr. Femme d'expériences, de dialogue et d'écoute, Danièle accompagnera les initiatives de notre territoire auprès de l'instance régionale pour les deux ans à venir.

LE PARLEMENT DES ENFANTS 2008



Comme chaque année depuis 1994, des élèves de CM2 de toutes les circonscriptions sont invités à prendre la place des députés à l'Assemblée Nationale. Une leçon d'éducation civique grandeur nature leur est ainsi offerte sur une journée.

<http://www.assemblee-nationale.fr/juniors/parlement-enfants.asp>

Pour préparer cet évènement, j'ai rencontré les élèves de l'école Jean Moulin d'Annonay, sélectionnée pour l'occasion par l'Inspection d'Académie. Je me suis prêté au jeu des questions-réponses afin de leur expliquer mon travail et ma fonction.

La séance du 14^e Parlement des enfants s'est déroulée le samedi 7 juin sous la présidence de Bernard ACCOYER. Les délégués juniors ont soumis à l'Assemblée les propositions de loi qu'ils avaient écrites avec leurs professeurs... et après en avoir débattu en commission puis en séance dans l'Hémicycle, un texte sur les maladies orphelines a été adopté.



Des élèves de l'école Notre-Dame de Boulieu-lès-Annonay ont également fait le déplacement le 21 mai 2008.

PARLEMENTAIRE

Pour mener à bien mon mandat, je m'appuie sur une équipe disponible et compétente, partagée entre Annonay et Paris, et bientôt Tournon-sur-Rhône. Suivant les domaines de compétence de chacun, répartis comme suit, mon équipe est, en mon nom, à votre service, au service du Nord Ardèche.



Emeline BOURIC, *Chef du cabinet parlementaire à Annonay*

- Coordination du travail de la permanence
- Dossiers structurants et relations avec les élus locaux
- Recherche de financements et gestion de la réserve parlementaire
- Organisation des tournées cantonales
- Communication institutionnelle



Lionel MARIANI, *Assistant parlementaire à Annonay et Tournon*

- Dossiers individuels
- Saisines du Médiateur de la République
- Questions écrites
- Rédaction d'interventions et de notes thématiques



Pascaline DEYGAS, *Secrétaire parlementaire à Annonay*

- Accueil physique et téléphonique
- Gestion de l'agenda et des déplacements
- Revue de presse locale et documentation
- Gestion administrative et logistique de la permanence



Xavier NAUD, *Assistant parlementaire à Paris*

- Accueil physique et téléphonique
- Revue de presse nationale
- Rédaction de notes thématiques
- Questions écrites
- Suivi du travail des commissions parlementaires
- Relations avec le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale

NOUVELLE PERMANENCE PARLEMENTAIRE A TOURNON-SUR-RHÔNE

Rue Gabriel Faure (Ancienne école Saint-Exupéry) - 07300 Tournon-sur-Rhône
Tél. 04 75 69 91 94 / Fax 04 75 32 38 26

La nouvelle permanence parlementaire de Tournon est ouverte le mercredi de 14h à 18h